

**Le 23 mars 2020**

**COMMUNIQUÉ SPÉCIAL DU MAIRE JEAN PIERRE MONETTE**

En accord avec les nouvelles directives gouvernementales, j'annonce officiellement la mise en place de mesures d'urgence exceptionnelles pour la municipalité de La Minerve.

À compter de minuit mardi 24 mars 2020, seuls les commerces offrant des produits essentiels demeureront ouverts!

Pour notre communauté, cela signifie que tous les commerces offrant des produits alimentaires (de type take out), les garages (réparation et essence) ainsi que les quincailleries continueront leurs opérations. Il en sera ainsi pour les plombiers et les électriciens en cas d'urgences.

Ces mesures drastiques mais nécessaires pour combattre la propagation du Coronavirus seront en vigueur pour les trois prochaines semaines. Tout changement en regard de l'évolution de ce dossier fera l'objet d'un nouveau communiqué.

**Jean Pierre Monette, maire**